

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 13 juin 2019

Lieu : à 19h30, à la buvette de la salle polyvalente

Présidence : M. Pierrick ANSERMET

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, ouvre la séance en remerciant les membres du Conseil et la Municipalité de leur présence.

L'**ordre du jour** se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire
3. Correspondance et communications
4. Préavis municipal N°02/2019 concernant le rapport de gestion et les comptes 2018
5. Préavis municipal N°03/2019 concernant la validation des statuts de l'association de communes du SDIS des Fortifications
6. Préavis municipal N°04/2019 (remplace le préavis 05/2017) concernant l'amélioration de l'éclairage public par le remplacement des luminaires existants par des luminaires à LEDs
7. Election du (de la) Président(e) du Conseil (du 01.07.2019 au 30.06.2020)
8. Election du (de la) premier(ère) Vice-Président(e) du Conseil
9. Election du (de la) deuxième Vice-Président(e) du Conseil
10. Election de 2 Scrutateurs
11. Election de 2 Scrutateurs suppléants
12. Communications de la Municipalité
13. Propositions individuelles
14. Divers
15. Contre-appel

1. Appel

24 présents, 4 excusés

Le quorum étant atteint, le Président, M. Pierrick ANSERMET, déclare la séance ouverte.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Le procès-verbal est accepté à l'**unanimité**.

Le Président remercie l'auteur de ce procès-verbal.

3. Correspondance et communications

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, nous fait part de la démission du conseiller, M. Issa CHESAUX. Il y a actuellement 2 places à repourvoir.

4. Préavis municipal N° 02/2019 concernant le rapport de gestion et les comptes 2018

M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous fait part de sa satisfaction pour les comptes 2018, bouclés dans une situation particulière proche du congé maternité de la boursière Isabelle Chevalley qui sera remplacée par Mme Marianne Défago.

Ces comptes sont particulièrement positifs dûs à la vente de l'Ancien Collège. Sans cette recette exceptionnelle les comptes seraient dans la lignée des années précédentes. La légère marge de manœuvre sera nécessaire pour le futur projet d'aménagement urbain.

M. Pierrick ANSERMET, Président, passe la parole au rapporteur.

M. Philippe BALLIF lit son rapport, puis M. Pierrick ANSERMET, Président, ouvre la discussion en reprenant les comptes point par point.

- 41 – Service technique – 41.3185 Honoraires et frais d'expertise

M. Serge Bochatay demande pour quelle raison il n'y a aucune charge dans les honoraires du service technique. M. Dominique MORISOD, Municipal, lui répond qu'ils n'ont toujours pas reçu la facture des prestations de la Commune d'Aigle.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, complète en nous disant qu'avec la zone réservée il y a également moins d'intervention.

La parole n'étant pas demandée, le Président, M. Pierrick ANSERMET, procède au vote du préavis municipal N° 02/2019.

Vote du préavis municipal N° 02/2019

- *vu le préavis municipal N° 02/2019 du 20 février 2019 concernant le rapport de gestion et les comptes 2018*

- *oui le rapport de la Commission de gestion,*

- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide à l'unanimité

- *d'adopter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2018*

- *d'adopter les comptes 2018 arrêtés au 31 décembre 2018 tels que présentés*

- *d'en donner décharge à la Municipalité*

5. Préavis municipal N° 03/2019 concernant la validation des statuts de l'association de communes du SDIS des Fortifications

M. Dominique MORISOD, Municipal, nous informe que la validation des statuts est l'avant dernière étape avant la mise sur pied d'un corps des sapeurs-pompiers pour St-Maurice et Lavey. Lors d'un prochain Conseil, le Conseil communal de Lavey nommera 3 conseillers. St-Maurice en nommera 6. Ce Conseil intercommunal sera proactif dans la rédaction d'une convention.

M. Pierrick ANSERMET, Président, passe la parole au rapporteur.

M. Serge BOCHATAY lit son rapport.

M. Pierrick ANSERMET, Président, ouvre la discussion.

M. Christian BERNARD demande qui établira cette convention de fonctionnement.

M. Dominique MORISOD, Municipal, l'informe qu'avec la Municipale de St-Maurice, ils ont fait une ébauche de règlement et que la Commission intercommunale finalisera et validera celui-ci. Il sera ensuite soumis au comité directeur.

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, passe au vote du Préavis municipal N° 03/2019.

Vote du préavis municipal N° 03/2019

- vu le préavis municipal N° 03/2019 du 12 avril 2019 concernant la validation des statuts de l'association des communes du SDIS des Fortifications,

- où les deux rapports de la Commission chargée d'étudier ce préavis,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide à l'unanimité

- d'adopter les Statuts du groupement analogue à une association de communes « SDIS des Fortifications ».

6. Préavis municipal N° 04/2019 (remplace le préavis 05/2017) concernant l'amélioration de l'éclairage public par le remplacement des luminaires existants par des luminaires à LEDs

M. Dominique MORISOD, Municipal, nous informe que la Municipalité a prévu de remplacer petit à petit les lampes à mercure interdite depuis 2015 par des luminaires à LEDs. Chaque secteur sera analysé en fonction du plan d'aménagement des routes et qu'ils seront coordonnés avec les différents travaux à faire.

M. Pierrick ANSERMET, Président, passe la parole au rapporteur.

M. Alexander BARAN lit son rapport.

M. Pierrick ANSERMET, Président, ouvre la discussion.

M. Christian BERNARD demande quelle Convention nous lie aux FMA.

M. Dominique MORISOD, Municipal, répond que nous sommes liés aux FMA depuis de nombreuses années, ces derniers sont notre fournisseur d'électricité et gèrent notre réseau. Nous avons une convention pour les luminaires renouvelables tous les 3 ans pour un montant de Fr. 32.- par luminaire par année. M. Dominique MORISOD a d'ailleurs demandé une offre comparative mais la pose et l'entretien n'étaient pas compris.

Selon le Syndic, M. Yvan PONNAZ, le fait d'avoir une seule entreprise est une bonne solution car nous n'avons qu'un seul interlocuteur en cas de problème. Nous pourrions trouver des fournisseurs avec des prix plus concurrentiels mais devrions peut-être donner la pose et l'entretien à une autre société. Dans cette situation les différents partis risqueraient de se mettre la faute les uns aux autres.

M. Pierre CATTIN souligne que l'investissement de Fr. 220'000.- se fera par étape en tenant compte des différents aménagements urbains. Toutefois il fait remarquer que ce montant devra bien être soustrait de l'enveloppe globale de l'aménagement urbain.

La parole n'étant pas demandée, le Président, M. Pierrick ANSERMET, procède au vote du préavis municipal N° 04/2019.

Vote du préavis municipal N° 04/2019

- vu le préavis municipal N° 04/2019 du 12 avril 2019 concernant l'amélioration de l'éclairage public par le remplacement des luminaires existants par des luminaires à LEDs
- où les deux rapports de la Commission chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles

décide à la grande majorité (- 5 abstentions)

- **d'octroyer** à la Municipalité le budget d'amélioration de l'éclairage public par le remplacement des luminaires existants par des luminaires à LEDs et d'octroyer un crédit de Fr. 220'000.-.

7. Election du (de la) Président(e) du Conseil (du 01.07.2018 au 30.06.2019)

M. Nicholas GYGER, au nom de la RR, Relève Rocanne, présente M. Alexander BARAN. Pas d'autres candidatures.

M. Alexander BARAN **est élu tacitement** et chaleureusement applaudi.

8. Election du (de la) premier(ère) Vice-Président(e) du Conseil

M. Christophe ECHENARD, au nom du PLR, les Libéraux-Radicaux de Lavey-Morcles, présente M. Marc-Antoine LOUTAN. Pas d'autres candidatures.

M. Marc-Antoine LOUTAN **est élu tacitement** et chaleureusement applaudi.

9. Election du (de la) deuxième Vice-Président(e) du Conseil

M. Nicholas GYGER, au nom de la RR, Relève Rocanne, présente M. Pierre CATTIN. Pas d'autres candidatures.

M. Pierre CATTIN **est élu tacitement** et chaleureusement applaudi.

10. Election de 2 Scrutateurs

M. Sébastien REUTER, au nom du GDML, le Groupe démocratique de Lavey-Morcles, présente M. Serge BOCHATAY. M. Christophe ECHENARD, au nom du PLR, les Libéraux-Radicaux de Lavey-Morcles, présente M. Johan WYDER.

M. Serge BOCHATAY et M. Johan WYDER **sont élus tacitement** et chaleureusement applaudis.

11. Election de 2 Scrutateurs suppléants

M. Christophe ECHENARD, au nom du PLR, les Libéraux-Radicaux de Lavey-Morcles, présente M. Valentin RICHARD. M. Nicholas GYGER, au nom de la RR, Relève Rocanne, présente Mme Thérèse DEFAGO. Pas d'autres candidatures.

M. Valentin RICHARD et Mme Thérèse DEFAGO **sont élus tacitement** et chaleureusement applaudis.

12. Communications de la Municipalité

Mme Sonia RIHS, Municipale, nous informe que l'inauguration de l'unité d'accueil aura lieu le 14 août 2019 à 17 heures.

13. Propositions individuelles

Aucune proposition.

14. Divers

M. Dominique MORISOD, Municipal, donne une information concernant la construction de la caserne intercommunale des Pompiers. L'avancement des travaux se déroule selon le planning prévu, l'inauguration aura toujours lieu cet automne. Au niveau financier il y aura un dépassement d'environ Fr. 215'000.- pour la ventilation et également quelques dépassements au niveau de la charpente et aménagement intérieur.

M. Nicholas GYGER demande si la Municipalité devra revenir devant le Conseil avec une demande de crédit complémentaire. *M. Dominique MORISOD, Municipal, ne peut pas se prononcer pour l'instant par extrapolation le montant devrait avoisiner environ Fr. 70'000.- mais il est encore beaucoup trop tôt pour avoir un décompte final et précis.*

Mme Thérèse DEFAGO demande si les bénéficiaires des jardins communaux paient l'eau. *M. Mario Da Silva, l'informe que l'eau est payante à forfait.*

15. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 20h35.

Adopté en séance ordinaire du 20.09.2019

Le Président :

La Secrétaire :

Pierrick Ansermet

Emilie Gétaz